



Contrat de management musical

Par **frech**, le **07/02/2008** à **00:08**

Est-il possible qu'un artiste puisse signer deux contrat de management si les deux managers sont d'accord pour gérer sa carrière? ou doit-il signer un contrat de mangement mentionnant le noms des deux managers?

Par **Jurigaby**, le **07/02/2008** à **00:20**

Bonjour.

Oui, on peut faire deux contrats distincts mais veillez bien à exclure toute forme d'exclusivité.

Le mieux est de prévoir une clause autorisant explicitement la possibilité d'être suivi par plusieurs managers mais sans pour autant les nommer.